



LA MISSION EDUCATIVE DES ACM

Les temps de loisirs et de vacances sont des moments privilégiés pour mener **une action éducative** et développer une attitude citoyenne. Les ACM sont des maillons de cette chaîne éducative (définie notamment par l'école et la famille) et plus particulièrement dans l'éducation à la citoyenneté. **La notion de citoyenneté** a évolué au fil des années pour devenir aujourd'hui un facteur de lien social, faisant de la participation à la vie locale une de ses formes essentielles. La citoyenneté nécessite **l'autonomie des personnes**, des rapports sociaux fondés sur la compréhension et le respect mutuel.

L'intégration d'une personne dans son environnement ne peut se faire qu'à travers la reconnaissance de celui-ci et cette reconnaissance passe par sa participation active à sa propre valorisation en vue de **sa réussite**. Il est donc essentiel pour cela d'acquérir des valeurs comme le **respect des personnes et des biens, l'écoute des autres et la tolérance**. L'appréciation des différences, l'esprit d'entraide et l'idée de partage sont des notions qui prendront alors tout leur sens dans les ACM.

Il est également important de développer chez l'enfant, le jeune et l'adulte la capacité à faire des choix et à les concrétiser, afin de **devenir un acteur responsable** (notion de projet). Nous pensons également que la place de l'individu dans la société est conditionnée par la qualité de l'apprentissage des normes sociales dispensées par la famille, l'école et les associations en charge des loisirs, principaux lieux de socialisation.

Par ailleurs les ACM sont des formes d'organisation des temps libres des enfants et des adolescents. Ces temps libres sont des temps qui permettent à chaque personne de vivre selon ses besoins, d'exercer sa liberté. Dans une société marquée par de profondes inégalités, les ACM sont un moyen pour tous d'accéder aux vacances et aux loisirs. Les accueils de loisirs sans hébergement valorisent une appropriation des environnements habituels des jeunes et des enfants et s'inscrivent dans une éducation à la citoyenneté grâce à une vie collective réfléchie. Les séjours de vacances privilégient plutôt la notion de dépaysement et donc de confrontation avec un environnement nouveau. Cet éloignement permet de multiples expérimentations et favorise **l'apprentissage de la vie en collectivité** hors de son environnement habituel (famille et école). Dans ce cadre-là, les ACM sont donc des **lieux privilégiés d'éducation à la vie sociale et culturelle**.

Du fait des fonctions sociales portées par les ACM, être animateur aujourd'hui ne se résume pas à savoir mener quelques jeux ou accompagner des sorties, c'est une véritable mission éducative définie par l'article 2 de l'arrêté du 22 juin 2007. L'animateur **participe au sein d'une équipe à la mise en place d'un projet pédagogique** conduit par le directeur, en cohérence avec le projet éducatif de l'organisme. Il doit **assurer la sécurité physique et morale des mineurs**, et pour cela il doit respecter et donc connaître le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs. Il doit construire une relation de qualité avec les mineurs qui lui sont confiés, qu'elle soit individuelle ou collective. Il **participe à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs** : parents, intervenants, personnels de service... Il doit donc manifester une réelle capacité à travailler en équipe. Il **encadre et anime la vie quotidienne**, et doit être capable de proposer et d'encadrer des activités adaptées à l'âge et aux besoins des mineurs : jeux, animations, activités manuelles. Il doit être aussi capable **d'accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets**. Aujourd'hui, encore plus qu'hier, l'animateur occupe une place stratégique qui lui permet d'avoir une véritable action éducative. Agissant directement auprès de l'enfant aux côtés des parents et de l'école, il recueille souvent des informations capitales et permet à l'enfant, tout en s'amusant, d'apprendre ou de tester les connaissances récemment acquises.

Chacun doit prendre conscience de cela pour tenter de ne pas tomber dans l'activisme ou la passivité qui ralentissent souvent l'épanouissement de l'individu. « Faire faire » et « Faire avec » permettent la découverte et l'accompagnement. En résumé, c'est enrichir en partageant.

L'animateur aura bien des rôles qui parfois varieront selon les publics et l'environnement.

Toutefois, l'accompagnement, la découverte, les loisirs, les vacances, la sécurité et la responsabilité resteront des mots clés essentiels que l'animateur devra avoir à l'esprit.

Les animateurs des accueils collectifs de mineurs doivent être avant tout des acteurs de la vie collective. Ils doivent permettre à chaque enfant de **vivre un temps de vacances, d'exercer des choix, de développer sa créativité, de découvrir, bouger, jouer...** Compétents dans divers domaines et capables de promouvoir des activités, ils ne peuvent pas être seulement des spécialistes d'une technique dont l'objectif serait la consommation d'activité.